

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Session juin 2017

Le brevet national du brevet se calcule sur un total **de 700 points** : la répartition est la suivante

1 – Maîtrise du socle commun : **400 points**

Les 8 composantes du socle commun sont :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit,
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale,
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques,
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps,
- Les méthodes et outils pour apprendre,
- La formation de la personne et du citoyen,
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques,
- Les représentations du monde et l'activité humaine.

On évalue les composantes du socle de la manière suivante :

- **10 points** pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- Ou **25 points** pour le niveau « maîtrise fragile »,
- Ou **40 points** pour le niveau « maîtrise satisfaisante »
- Ou **50 points** pour le niveau « très bonne maîtrise »

Les élèves ayant suivi un enseignement de complément (ex : **latin pour le collège F. BENOIST**) bénéficient en outre de 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints, 20 points si ces objectifs sont dépassés.

2 – Epreuves de l'examen terminal (qui se déroule en juin 2017) : **300 points**

- Epreuve orale qui porte sur un des projets menés par l'élève pendant le cycle 4 (5^{ème} à la 3^{ème}) dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou sur un des parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyens, parcours d'éducation artistique et culturelle) : **100 points**
- Epreuve écrite qui porte sur les mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie : **100 points**
- Epreuve écrite qui porte sur le programme de français, histoire géographie et enseignement moral et civique : **100 points**

Le DNB est donc obtenu quand le total des points est supérieur ou égal à 350.

Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 420,
- « bien » si ce total est au moins égal à 490,
- « très bien » si ce total est au moins égal à 560

Remarque : le contrôle continu n'est plus pris en compte dans le calcul du DNB : seul le socle de compétence est évalué. Les parents d'élèves seront informés sur Pronote et sur le nouveau bulletin trimestriel